

C-2026-091



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le mercredi 13 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux, après convocation légale du 07 mai 2026, sous la présidence de Angie AIME, Présidente.

**Etaient présents** : Angie AIME, Christophe FOURNIER, Eric CASAMASSA, Bernard MAROQUENNE, Georges CURT, Juvénal TURPIN, Marjorie TAVEL, Fabienne CHARMETANT, Jérémy BATAILLE, Dominique BOUCHON, Anne CHOLVY, Thierry COQUILLE, Nadège DESCHAMPS, Béatrice DE VECCHI, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, Sylvie FRITZ, Martine JACQUET, Frédéric MONGHAL, Sylvain MONNET, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Wilfried RODEMET, Guy ROLAND, Louis TERRAL, Eric TEYSSIER, Catherine THOINON

**Etaient excusés** : Vincent BOURDEAUDUCQ, Pierre-François BOURDEAU, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Mariane DESBANS, Christelle JOSSERAND, Jean-Christophe MUIA, Alain SICARD

**Etaient absents** : Joël BROYER, Gilles MAJORCZYK

**Pouvoirs** : Pierre-François BOURDEAU pouvoir à Catherine THOINON, Vincent BOURDEAUDUCQ pouvoir à Frédéric DUMOLARD, Sébastien BOYER pouvoir à Frédéric MONGHAL, Nathalie CURTINE pouvoir à Nadège DESCHAMPS, Christelle JOSSERAND pouvoir à Dominique BOUCHON, Jean-Christophe MUIA pouvoir à Christophe FOURNIER, Alain SICARD pouvoir à Béatrice DE VECCHI

**Secrétaire de séance** : Eric CASAMASSA

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37 présents

27 présents et 7 procurations : 34 votants

Résultats du vote : 33 suffrages exprimés

- Contre : 3
- Abstention : 1
- Pour : 30

**Objet:** Mise en place d'une aide communautaire à l'achat ou à la réparation de vélos – Adoption du règlement d'attribution – Année 2026

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



ID : 001-200029999-20260513-C\_2026\_091-DE

C-2026-091

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la convention de coopération en matière de mobilité conclue en juin 2021 ;  
Vu la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité signée en juillet 2023 ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon modifiés en date du 5 mars 2026 ;  
Vu le schéma cyclable communautaire approuvé par délibération n° C-2025-056 du conseil communautaire du 5 novembre 2025 ;

Le territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon est caractérisé par une forte utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien, entraînant des impacts environnementaux, économiques et sanitaires. Le diagnostic mobilité réalisé en 2023 met en évidence un potentiel significatif de développement des mobilités actives, notamment du vélo, au regard de la structure démographique du territoire et de la part importante d'actifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable communautaire, la communauté de communes souhaite encourager l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, en particulier pour les trajets domicile-travail, et lever les freins financiers à son acquisition et à son entretien.

Il est ainsi décidé la mise en place d'une aide financière communautaire à destination des habitants pour l'achat ou la réparation de vélos, dans un cadre réglementé et transparent.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (avec 1 abstention, 3 voix contre et 30 voix pour),  
APPROUVE la mise en place du dispositif d'aide communautaire à l'achat ou à la réparation de vélos ;

ADOpte le règlement d'attribution annexé à la présente délibération et précisant les modalités complètes du dispositif ;

FIXE l'enveloppe budgétaire annuelle à 20 000 € pour l'année 2026 ;

AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent ;

DIT que la présente délibération entre en vigueur immédiatement.

La Présidente  
Angie AIME

